



Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026

en salle de la mairie à 18h30, sous la présidence de Monsieur Pierre MATHIEU, Maire

L'an deux mille vingt six, le 5 juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PRADS-HAUTE-BLEONE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28 mai 2026.

10 membres présents

MATHIEU Pierre	DAUMAS Julien	DOU Sébastien
JULIEN Éric	ROUX Simone	VESIAN Coline
BARTOLINI Vannina	ROUX Geneviève	
VILLALBA Thierry	GARCIN Bernard	

1 membre excusé

BERENGER Hélène	donne pouvoir à	GARCIN Bernard
-----------------	-----------------	----------------

Secrétaire de séance : Geneviève ROUX

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
2. Désignation des délégués titulaires et suppléants (élections sénatoriales du 27 septembre 2026)
3. Location pluriannuelle anciens communaux de Mariaud
4. Choix du gardien du Refuge de L'Estrop à compter de janvier 2027
5. Vote subvention complémentaire Comité des Fêtes de Blégiers
6. Réfection et réaménagement de la piste à partir du parking des Espélisses jusqu' à La Combe

Questions diverses

- Point sur la rénovation énergétique des gîtes
- Foire de la lavande: stand ou pas?
- Site internet mairie
- Jardins partagés
- Anniversaire 40 ans de l'Estrop

1 Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le **Conseil** invité à se prononcer, avec 9 voix pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE et ARRETE** le PV de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2026

2 Désignation des délégués titulaires et suppléants (élections sénatoriales du 27 septembre 2026)

2.1 Mise en place du bureau électoral

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Madame Simone ROUX
- Monsieur Éric JULIEN
- Monsieur Julien DAUMAS
- Madame Coline VESIAN

2.2 Election des délégués et suppléants

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il indique que le conseil municipal doit élire, au scrutin secret, 2 délégués et 3 suppléants.

Aucune liste n'ayant été présentée, il est procédé à un appel à candidature pour être élu délégué ou suppléant et se sont présentés :

Délégués : Pierre MATHIEU, Vannina BARTOLINI

Suppléants : Simone ROUX, Thierry VILLALBA, Éric JULIEN

Chaque conseiller a procédé au vote en déposant, à l'appel de son nom, un bulletin pour chaque candidat dans l'urne prévue à cet effet.

Après chaque vote le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

➤ Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents et représentés	11
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	11
g. Majorité absolue	6

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats ¹)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
MATHIEU, Pierre	11	onze
BARTOLINI, Vannina	11	onze

Pierre MATHIEU et Vannina BARTOLINI sont proclamés élus délégués

➤ Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

h. Nombre de conseillers présents et représentés	11
i. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
j. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	11
k. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
l. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
m. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	11
n. Majorité absolue	6

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats ²)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
ROUX, Simone	11	onze
JULIEN, Eric	11	onze
VILLALBA, Thierry	11	onze

Simone ROUX, Éric JULIEN et Thierry VILLALBA sont proclamés élus suppléants

3 Location pluriannuelle anciens communaux de Mariaud

Ces anciens communaux (98 ha) étaient loués à Jean-Pierre ROUX en complément de la montagne pastorale du Col de Mariaud.

Jean-Pierre ROUX ayant cessé son activité, ces terrains sont libres et Jade RICHARD s'est portée volontaire pour les reprendre en complément du secteur qui lui a été attribué au Col de Mariaud. Il se trouve que l'occupation de ces parcelles reposait sur un accord verbal d'échange, au terme duquel Jean-Pierre ROUX laissait un secteur de la commune de Prads à Mr LOMBARD pour faire

pâture son troupeau de vaches et, en échange, bénéficiait du secteur de l'Immérée, sis sur Le territoire du Vernet pour faire pâture son troupeau.

Des difficultés étant survenues et afin de clarifier la situation, un projet doit-être mis à l'étude entre les communes de Prads et du Vernet pour essayer de rétablir une unité communale en regroupant les parcelles pour une gestion plus uniforme.

En conséquence, il est décidé de laisser les choses en l'état cette année et ne pas louer les anciens communaux de Mariaud.

La cabane de Mariaud doit être remise aux normes.

Un récent devis demandé par la mairie estime le coût des travaux à environ 50 000 euros.

Il est possible d'obtenir une subvention dans le cadre du FODAC ou de la DETR à hauteur de 70 à 80%. Dans cette hypothèse, la part d'autofinancement de la commune s'élèverait à environ 10 000€ et les travaux ne pourraient pas être entrepris cette année.

Afin de rendre la cabane exploitable au plus vite, Jade Richard propose de prendre à sa charge le coût de la main d'œuvre nécessaire à la réalisation de ces travaux et demande à la commune de faire face uniquement au coût des matériaux estimés à environ 8000€.

Cette proposition est recevable financièrement et permet une rénovation rapide améliorant les conditions de travail de l'éleveuse.

Afin de bien cadrer les choses, un avenant à la convention sera rédigé pour stipuler d'une part que les deux parties renoncent à faire valoir quoi que ce soit ultérieurement et d'autre part pour préciser que cet accord ne donnera lieu à aucune prérogative particulière ou préférentielle pour l'attribution de la prochaine convention.

Par ailleurs, les travaux envisagés devront remédier en outre au défaut de bardage constaté sur la cabane et le coût des matériaux incombant à la commune ne pourra en aucune manière excéder 9000€

Julien DAUMAS quitte la salle au moment du vote.

Le **Conseil** invité à se prononcer, après en avoir débattu et avec 10 voix pour :

- **APPROUVE** le financement des matériaux par la commune pour la cabane du col de Mariaud
- **FIXE** à 9000 € le montant maximal de la participation communale
- **AUTORISE** Jade Richard à effectuer les travaux avec obligation de produire tous les justificatifs de la réalisation de ceux-ci, y compris le bardage.

4 Choix du gardien du refuge de l'Estrop à compter de janvier 2027

La convention triennale qui lie la commune aux actuelles gardiennes de l'Estrop expire le 31 décembre 2026.

Lise JANOT et Noémie LAFONT, actuelles gardiennes, ont manifesté par courrier leur souhait de renouveler à leur profit la convention en dressant un bilan de leur activité et en faisant part de leur motivation intacte pour continuer la dynamique insufflée. Monsieur le Maire en donne lecture. Monsieur le Maire précise, qu'après diverses vérifications, l'accueil au refuge ne fait pas l'objet de critiques.

La commune a également reçu la candidature de Mathieu RAYNAUD qui, dans un mail du 6 mai 2026 et dont Monsieur le Maire donne aussi lecture, fait part de son expérience et de sa volonté de revenir sur un territoire qu'il connaît bien et qu'il affectionne particulièrement.

Ce courrier a été suivi par un entretien avec Monsieur le Maire le 2 juin 2026 pour permettre à Monsieur RAYNAUD de développer ses motivations.

Monsieur le Maire demande au Conseil si il est opportun de dénoncer la convention et de lancer un appel à candidature.

Le **Conseil** invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **NE SOUHAITE PAS** dénoncer la convention, préalable obligatoire à un appel à candidature.

Monsieur le Maire demande alors au conseil de faire un choix entre les deux candidatures présentées, choix difficile car toutes deux de grande qualité.

Le **Conseil** invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** le renouvellement de la convention triennale avec Lise JANOT et Noémie LAFONT

5 Vote subvention complémentaire Comité des Fêtes de Blégiers

Le montant des subventions attribuées aux comités des fêtes a eu lieu lors du Conseil Municipal du 27 janvier 2026 pour un montant de 450 € alloué au profit du comité des fêtes de Blégiers. Un complément de 250 €, justifié par le nombre de jours de festivités, a été alloué pour le Comité des Fêtes de Prads, qui en avait fait la demande, lors du Conseil Municipal du 6 mars 2026. Le comité des Fêtes de Blégiers qui organise également une fête sur 2 jours et plusieurs animations dans l'année a adressé une demande pour recevoir également un complément de 250 €.

Coline VESIAN est priée de quitter la salle au moment du vote.

Le **Conseil** invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** une subvention complémentaire de 250 € pour le comité des fêtes de Blégiers

6 Réfection et réaménagement de la piste à partir du parking des Espélisses jusqu' à La Combe

Monsieur le Maire rappelle que tous ceux qui habitent sur la commune doivent disposer des mêmes droits d'accès à leur propriété.

Or cette piste présente des inconvénients majeurs constituant un danger pour tous ceux qui l'empruntent : résidents, éleveurs, promeneurs, randonneurs et il est donc nécessaire de l'aménager et la sécuriser.

Un devis a été demandé pour sa remise en état qui s'élève à 4500 € HT, soit 5400 € TTC . Une subvention au titre des aménagements de police est envisageable pour « réfection d'une voie communale » et permettrait de couvrir une partie de la dépense. Des objections diverses sont formulées au sein du conseil.

La solution proposée est de nature à éviter l'intervention renouvelée d'une entreprise pour remettre en état cette piste et respecte le principe d'équité par rapport aux autres alpages. Les agents communaux pourront se charger de l'entretien intermédiaire.

Le **Conseil** invité à se prononcer, après en avoir débattu, avec 8 voix pour et 3 voix contre :

- **VALIDE** la réfection de la piste

Questions diverses

- Remerciements de la Présidente de l'association *Cheval Blanc* pour l'attribution de la subvention allouée pour la fête du pain à Tercier le 5 juillet.
- Possibilité de louer un stand de 9m2 sur la Foire de la Lavande du 20 au 23 août pour valoriser la commune dont le coût est de 500 € : jugée peut opportune.
- Travaux des gîtes.
Réception des travaux le 8 juin.

Un gîte pose problème en raison de l'absence prolongée de son occupante. Une lettre a été postée en AR pour présence obligatoire le 8 juin.

Problème des toitures, un plan quinquennal est envisagé pour une remise en état progressive.

Un courrier a été envoyé à l'ensemble des locataires pour leur rappeler leur devoir d'entretien à l'intérieur et à l'extérieur.

- Maison CAZERE, projet d'extension pour la mairie et de création de salles de réunion
- Eclatement des locaux des services techniques, problème à étudier pour un regroupement sur un même site.
- Jardins partagés, projet en instance jusqu'en 2027.
- 40 ans de l'Estrop

Monsieur le Maire a reçu Monsieur CARRIBOU très sensible aux initiatives de commémoration. Il va fournir une liste d'invités bâtisseurs et espère que l'héliportage sera autorisé par Madame la préfète à qui un courrier été adressé.

- Commission des impôts directs : les candidats sont retenus.

- Eglise de Chavailles : une cloche datant de 1630 doit être réparée car elle est fêlée. Un devis a été demandé aux services spécialisés dans la rénovation de ce type de patrimoine. Il s'élève à 19 236.80 €. Un dossier pour un financement va être monté auprès de la fondation du Patrimoine avec le soutien actif de Bernard BARTOLINI, délégué départemental.
- Martelage réalisé à Chourges le 21 mai en vue d'une prochaine coupe.

La séance est levée le 5 juin à 20h48

Le Maire :
Pierre MATHIEU.



la secrétaire :
Geneviève ROUX.

A stylized signature in dark ink, likely belonging to Geneviève Roux, is written over the text.